|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | | **CBD** |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/SBSTTA/24/11  7 juin 2021  FRANÇAIS  ORIGINAL : ANGLAIS | |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Vingt-quatrième réunion (partie I)

En ligne, 3 mai–9 juin 2021

# rapport de l’organe subsidiaire chargÉ de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur sa vingt-quatriEme rÉunion

|  |
| --- |
| L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a tenu la première partie de sa vingt-quatrième réunion en ligne, du 3 mai au 9 juin 2021. L'Organe subsidiaire a examiné tous les points inscrits à son ordre du jour, et a élaboré des projets de recommandations sur un certain nombre d'entre eux. L'Organe subsidiaire achèvera ses travaux, y compris l'adoption de ses recommandations, à la reprise de sa session qui se tiendra en personne à une date ultérieure. |

*Table des matières*

[Compte-rendu 3](#_Toc80549145)

[Introduction 3](#_Toc80549146)

[Point 1. Ouverture de la réunion 7](#_Toc80549148)

[Point 2. Questions d’organisation 8](#_Toc80549149)

[A. Adoption de l’ordre du jour 8](#_Toc80549150)

[B. Élection du bureau 9](#_Toc80549151)

[C. Organisation des travaux 10](#_Toc80549152)

[Point 3. Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 10](#_Toc80549153)

[A. Cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique 12](#_Toc78885606)

[B. Aspects techniques et scientifiques des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du cadre de suivi proposé 12](#_Toc78885607)

[Point 4. Biologie de synthèse 13](#_Toc80549154)

[Point 5. Évaluation des risques et gestion des risques présentés par les organismes vivants modifiés 14](#_Toc80549155)

[Point 6. Biodiversité marine et côtière 15](#_Toc80549156)

[Point 7. Biodiversité et agriculture 16](#_Toc80549157)

[Point 8. Programme de travail de la plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques 17](#_Toc80549158)

[Point 9. Biodiversité et santé 18](#_Toc80549159)

[Point 10. Espèces exotiques envahissantes 19](#_Toc80549160)

# COMPTE-RENDU

# INTRODUCTION

1. La première partie de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique s'est tenue en ligne du 3 mai au 9 juin 2021, parallèlement à la première partie de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, étant entendu que la deuxième partie de la réunion aurait lieu en personne, à une date ultérieure.

**Participation**

1. Les représentants des Parties et des autres gouvernements ci-après ont participé à la réunion :

Albanie

Algérie

Antigua et Barbuda

Argentine

Arménie

Australie

Autriche

Azerbaïdjan

Bahamas

Bangladesh

Barbade

Bélarus

Belgique

Belize

Bhoutan

Bosnie-Herzégovine

Botswana

Brésil

Bulgarie

Burkina Faso

Cabo Verde

Cambodge

Cameroun

Canada

Chili

Chine

Colombie

Comores

Costa Rica

Croatie

Cuba

République tchèque

République démocratique du Congo

Danemark

République Dominicaine

Équateur

Égypte

El Salvador

Estonie

Éthiopie

Union européenne

Fidji

Finlande

France

Géorgie

Allemagne

Ghana

Grèce

Grenade

Guatemala

Guyane

Haïti

Hongrie

Islande

Inde

Indonésie

Iran (République islamique d')

Irlande

Israël

Italie

Jamaïque

Japon

Jordanie

Kenya

Koweït

Lettonie

Liberia

Libye

Luxembourg

Madagascar

Malawi

Malaisie

Maldives

Malte

Mexique

Micronésie (États fédérés de)

Monaco

Maroc

Mozambique

Myanmar

Namibie

Pays-Bas

Nouvelle-Zélande

Nigeria

Norvège

Pakistan

Palau

Panama

Paraguay

Pérou

Philippines

Pologne

Portugal

République de Corée

Fédération de Russie

Sainte-Lucie

Saint Vincent et les Grenadines

Samoa

Arabie Saoudite

Sénégal

Serbie

Seychelles

Singapour

Slovaquie

Slovénie

Afrique du Sud

Espagne

Sri Lanka

Etat de Palestine

Soudan

Suriname

Suède

Suisse

République arabe syrienne

Thaïlande

Togo

Tonga

Trinité-et-Tobago

Tunisie

Turquie

Ouganda

Ukraine

Émirats arabes unis

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

États-Unis d'Amérique

Venezuela (République bolivarienne du)

Viet Nam

Zambie

1. Ont également assisté à la réunion des observateurs des organes, institutions spécialisées, secrétariats de conventions et autres organes des Nations Unies suivants :

Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage,

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Fonds pour l'environnement mondial

Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques

Organisation maritime internationale

Autorité internationale des fonds marins

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Secrétariat de la Convention des Carpates

ONU Femmes

Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE

Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées du PNUE/PAM

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Nations Unies - Programme de développement

Division des Nations Unies pour les affaires maritimes et le droit de la mer

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Université des Nations Unies

Organisation mondiale de la santé

Organisation météorologique mondiale

1. Les organisations ci-après étaient aussi représentées par des observateurs :

Initiative de développement des capacités APA

Centre africain pour la biodiversité

Organisation des femmes autochtones africaines (Nairobi)

Union africaine

Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD

Fondation pour la vie sauvage africaine

Préfecture d'Aichi

Andes Chinchasuyo

Centre de l'ASEAN pour la biodiversité

Asia Indigenous Peoples Pact Foundation

Assemblée des Premières Nations

Association of Fish and Wildlife Agencies

Avaaz

Organisation de développement communautaire de Barnes Hill

Bioversity International

BirdLife International

Fondation Born Free

Botanic Gardens Conservation International

Réseau brésilien des interactions plantes-pollinisateurs

Agence californienne des ressources naturelles

Campagne pour la nature

Coalition des capitales

Secrétariat de la Communauté des Caraïbes

Alliance CBD

Centre pour la diversité biologique

Centre pour le soutien des peuples autochtones du Nord/Centre de formation autochtone russe

Centre de droit international du développement durable

Centro para la Investigación y Planificación del Desarrollo Maya (Centre pour la recherche et la planification du développement maya)

Change our Next Decade

Clan Ancestral Quinatoa

ClientEarth

Recherche et développement sur les océans côtiers dans l'océan Indien

Université d'État du Colorado

Consejo Shipibo Konibo Xetebo Pérou

Conservation International

Cooperativa Autogestionaria de Servicios Profesionales para la Solidaridad Social, R.L.

Université de Cornell

CropLife International

David Shepherd Wildlife Foundation

Defenders of Wildlife

DHI Water & Environment

Université Duke Kunshan

Université de Duke

EcoNexus

ECOROPA

Agence d'investigation environnementale

ETC Group

Bureau européen pour la conservation et le développement

Every Woman Hope Centre

Fauna & Flora International

Fédération des scientifiques allemands

Fondation Franz Weber

Forest Peoples Programme

Forest Stewardship Council (Conseil de bonne gestion forestière)

Forum Environnement et Développement (Forum Umwelt & Entwicklung)

Fondation pour les Instituts nationaux de la santé

Les Amis de la Terre Europe

Les Amis de la Terre International

Amis de la Terre États-Unis

Fundación Ambiente y Recursos Naturales (Fondation pour l'environnement et les ressources naturelles)

Future Earth

GenØk - Centre pour la biosécurité

Centre allemand pour la recherche intégrative sur la biodiversité (iDiv) Halle-Jena-Leipzig

Université de Gand

Fonds mondial d'information sur la biodiversité

Coalition mondiale des forêts

Coalition mondiale de l'industrie

Initiative mondiale pour la biodiversité des océans

Réseau mondial de la jeunesse pour la biodiversité

Global Youth Online Union

Greenpeace International

Université Griffith

Groupe sur les observations de la Terre Réseau d'observation de la biodiversité

Université Heriot-Watt

Consortium ICCA

ICLEI - Gouvernements locaux pour le développement durable

Imperial College London

Réseau d'information indigène

Institut de recherche en sciences de la santé

Institut de recherche pour le développement

Institut du développement durable et des relations internationales

Institut pour le réseau de la biodiversité

Institut pour les stratégies environnementales mondiales

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture

Chambre de commerce internationale

Collectif international de soutien aux travailleurs de la pêche

Initiative internationale pour les récifs coralliens

Conseil international du droit de l'environnement

Conseil international des mines et métaux

Fédération internationale de l'industrie du médicament

Association internationale des engrais

Fonds international pour la protection des animaux

Coalition internationale pour le commerce des céréales

Forum international des indigènes sur la biodiversité

Institut international pour l'environnement et le développement

Partenariat international pour l'initiative de Satoyama

Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire

Organisation internationale des bois tropicaux

Union internationale des sciences biologiques

Réseau universitaire international sur la diversité culturelle et biologique

Conseil circumpolaire inuit

IPIECA

Conservation des îles

UICN - Union internationale pour la conservation de la nature

J. Craig Venter Institute

Corporation aborigène Jabalbina Yalanji

Réseau civil japonais pour la Décennie des Nations Unies sur la biodiversité

Comité japonais pour l'UICN

Avocats japonais de l'environnement pour l'avenir

Centre japonais de recherche sur la faune sauvage

Leibniz-Institute DSMZ (Collection allemande de micro-organismes et de cultures cellulaires)

Université McGill

Université McMaster

Jardin botanique du Missouri

Université de Nagoya

National Geographic Society

Institut national d'études environnementales

Conseil de défense des ressources naturelles

NC State University

New Wind Association

Nia Tero

Nirmanee Development Foundation

Conseil nordique

Conseil nordique des ministres

OceanCare

Organisation de coopération et de développement économiques

Parabukas

PBL Agence néerlandaise d'évaluation environnementale

Pesticide Action Network UK

Planet Tracker

POLLINIS

Initiative de recherche et de réglementation publiques

Rainforest Foundation Norvège

Convention de Ramsar sur les zones humides

Réseau Ramsar Japon

Rare

Red de Mujeres Indígenas sobre Biodiversidad para América Latina y el Caribe (en anglais)

Régions4 Développement durable

Institut de recherche sur l'humanité et la nature

Réseau des gestionnaires d'aires marines protégées de Méditerranée

Royal Society for the Protection of Birds

Conseil Saami

Fondation Sasakawa pour la paix

Save our Seeds

Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement

Smithsonian Institution

Société pour la restauration écologique

Société pour la préservation des collections d'histoire naturelle (SPNHC)

Société pour la conservation de la biodiversité des zones humides - Népal

Programme coopératif pour l'environnement de l'Asie du Sud

Centre Sud

Initiatives régionales d'Asie du Sud-Est pour l'autonomisation des communautés

Centre de résilience de Stockholm

Fondation Tebtebba

The Nature Conservancy

Société de conservation de la nature du Japon

The Pew Charitable Trusts

The Union for Ethical BioTrade

Le groupe de la Banque mondiale

Third World Network

TRAFFIC International

Tribus Tulalip

Institut de recherche sur les virus de l'Ouganda

Université nationale Federico Villarreal

Université de Californie

Université de Cambridge

Université d'Edimbourg

Université de Guelph

Western Ghats Hotspot Conservation Forum

Université de Western Michigan

Wetlands International - Japon

Wildlife Conservation Society

Women Engage for a Common Future

World Agroforestry Centre

World Animal Protection

Conseil mondial des entreprises pour le développement durable

WWF International

Youth Biotech

Société zoologique de Londres

# POINT 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. La réunion a été ouverte à 11 h 00, en temps universel coordonné (UTC) (7h00, heure de Montréal), le lundi 3 mai 2021, par le président, M. Hesiquio Benítez Díaz (Mexique), qui a souhaité la bienvenue aux participants à la première des neuf séances plénières en ligne qui seront organisées en trois blocs au cours des mois de mai et juin, parallèlement à la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application qui tiendra également ses séances plénières en ligne en trois blocs. Il espérait que les participants et leurs proches étaient en bonne santé et il a présenté ses condoléances à tous ceux qui avaient perdu des êtres chers. Il a demandé d'observer un moment de silence en mémoire des personnes qui avaient perdu la vie pendant la pandémie du coronavirus (COVID-19).
2. Des déclarations d’ouverture ont été faites par M. Hamdallah Zedan (Egypte) et par Mme Elizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique.
3. M. Zedan, s’exprimant au nom de la présidente de la Conférence des Parties, a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé sa solidarité avec eux en cette période de pandémie. Il a ajouté qu'il espérait que les participants et les êtres qui leur étaient chers étaient en bonne santé. Il a remercié le président de l'Organe subsidiaire et les membres du Bureau d'avoir assumé la direction des opérations de préparation de la réunion et a déclaré que, sous leur conduite, les participants poursuivraient les travaux de la Convention et de ses protocoles. L'actuelle réunion contribuerait à avancer dans la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Les points de l'ordre du jour couvraient les principaux domaines d'action de la Convention et de ses Protocoles, et les progrès réalisés à cet égard permettraient d'élaborer un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui soit ambitieux et transformateur en fournissant des conseils au Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 pour sa troisième réunion. Les discussions de la présente réunion feraient progresser les travaux du Groupe de travail et, en définitive, ceux de la Conférence des Parties qui devait adopter le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à sa quinzième réunion, à Kunming, en Chine.
4. MmeElizabeth Maruma Mrema, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique, a également formulé des remarques liminaires, remerciant le président et les autres membres du Bureau d'avoir assumé la direction des opérations de préparation de la session formelle de l'Organe subsidiaire en période difficile, ainsi que le gouvernement du Canada d'avoir payé les coûts supplémentaires de la session formelle en ligne et mis à disposition une équipe de bénévoles dévoués. Notant que plus de 1 500 personnes représentant 102 pays étaient inscrites, elle a dit espérer que les participants avaient eu l'occasion d'assister aux webinaires de pré-réunion et à la session informelle qui s'était tenue plus tôt dans l'année en préparation de l'actuelle session formelle. La Secrétaire exécutive a rapidement passé en revue les points de l’ordre du jour de la réunion
5. Le président a également présenté un compte rendu du cinquième forum de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et de la huitième conférence internationale sur la science de la durabilité, présentés virtuellement en tant que séances conjointes le mois précédent. Un message principal a été communiqué, à savoir que la prochaine décennie sera essentielle afin d’assouplir la courbe de l’appauvrissement de la diversité biologique et de placer la diversité biologique sur la trajectoire de vivre en harmonie avec la nature. Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devra être à la fois positif pour la nature, avec pour objectif une amélioration nette de l'état de la biodiversité et de la contribution de la nature aux populations d'ici 2030, et tenir compte des difficultés systémiques. Pour assurer une intégration efficace de la biodiversité, il faut accorder une attention particulière aux solutions fondées sur la nature et encadrées par des approches écosystémiques. Des cibles ambitieuses doivent être fixées pour s'attaquer aux facteurs systémiques de la perte de biodiversité, ainsi que des actions qui vont au-delà de la limitation de la perte de biodiversité pour soutenir la restauration et évoluer vers un « gain net » grâce à des pratiques régénératrices.

# POINT 2. QUESTIONS D’ORGANISATION

1. Le président a rappelé que la réunion informelle en ligne de l'Organe subsidiaire qui s'est tenue en février 2021 avait contribué à maintenir la dynamique en vue de, et à faire avancer les préparatifs de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, prévue du 11 au 24 octobre 2021, et de la troisième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, prévue du 2 au 7 août 2021. La présente réunion avait été organisée à la lumière de ces deux réunions et des circonstances exceptionnelles de la pandémie de COVID-19. Elle ne constituait pas un précédent pour l'organisation de réunions similaires au titre de la Convention à l'avenir. Lors de la session informelle, l'Organe subsidiaire avait déjà examiné six des huit sujets à l'ordre du jour, d'une manière similaire à la première lecture des documents de pré-session se déroulant dans le cadre d'une réunion formelle de l'Organe subsidiaire. À ce moment-là, les participants avaient été encouragés à axer leurs interventions sur les projets de recommandations énoncés dans les documents de pré-session, mais aucune négociation n'avait eu lieu et aucun résultat formel concret ou document de séance n'avait été produit.
2. Si toutes les Parties conservaient leur droit de prendre la parole et de faire des déclarations à la présente réunion, le président a vivement conseillé aux participants de ne pas répéter les points déjà soulevés lors de la session informelle et de n'ajouter que de nouveaux points dans leurs déclarations, à l'exception des points 8 et 9 de l'ordre du jour, qui n'avaient pas été examinés lors de la session informelle. Les déclarations faites lors de la session informelle seraient prises en compte dans la préparation de tout document de séance ou document officieux produit pour la présente réunion. Aucun document final ne serait examiné ou adopté au cours des présentes sessions en ligne de la réunion (partie I). Cela sera rapporté à des séances en présentiel ultérieures de la réunion (partie II), qui seront organisées parallèlement à une réunion en présentiel du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, ou à la quinzième réunion de la Conférence des Parties, sauf décision contraire des Bureaux de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Le président ferait rapport aux coprésidents du Groupe de travail sur les points nécessaires au processus pour l'après-2020.

## A. Adoption de l’ordre du jour

1. À la première séance plénière de la première partie de la réunion, le 3 mai 2021, l'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire élaboré par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Bureau (CBD/SBSTTA/24/1) :

1. Ouverture de la réunion.

2. Questions d'organisation : élection du bureau, adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.

3. Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

4. Biologie de synthèse.

5. Évaluation des risques et gestion des risques présentés par les organismes vivants modifiés.

6. Biodiversité marine et côtière.

7. Biodiversité et agriculture.

8. Programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

9. Biodiversité et santé.

10 Espèces exotiques envahissantes.

11. Questions diverses.

12. Adoption du rapport.

13. Clôture de la réunion.

1. Le président a attiré l'attention des participants sur l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/SBSTTA/24/1/Add.1) et sur la note relative au déroulement de la session de la réunion (CBD/SBSTTA/24/1/Add.2). Tous les points de l'ordre du jour seront abordés, la priorité étant accordée aux éléments directement liés au processus pour l'après-2020 afin de permettre au Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et à ses coprésidents, d'élaborer un cadre mondial de la biodiversité de haute qualité à la troisième réunion du Groupe de travail.
2. En raison des circonstances extraordinaires associées à la pandémie de la COVID-19 en cours et des complexités de présenter la réunion dans un environnement virtuel, la note de scénario (CBD/SBSTTA/24/1/Add.2) précise que la finalisation des recommandations de l’Organe subsidiaire se ferait lors d’une réunion en personne tenue parallèlement à une réunion en personne du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ou de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, à moins que le Bureau n’en décide autrement. En conséquence de la suspension de la réunion, les trois derniers points de l’ordre du jour, à savoir le point 11 (Questions diverses), le point 12 (Adoption du rapport) et le point 13 (Clôture de la réunion) sont reportés à la reprise de la réunion, qui aura lieu à une date ultérieure.

## B. Élection du bureau

1. Conformément aux élections tenues lors de la vingt-troisième réunion de l'Organe subsidiaire, le Bureau de la vingt-quatrième réunion était composé des membres suivants :

Président : M. Hesiquio Benítez Díaz(Mexique)

Vice-présidents : Mme Alison McMorrow (Australie)

Mme Senka Barudanović (Bosnie-Herzégovine)

Mme Marina Von Weissenberg (Finlande)

Mme Kongchay Phimmakong (République démocratique populaire lao)

M. Larbi Sbai (Maroc)

Mme Gwendalyn Sisior (Palaos)

M. Adams Toussaint (Sainte-Lucie)

M. Marie-Mae Muzungaile (Seychelles)

M. Volodymyr Domalishnets (Ukraine)

Vice-présidents suppléants pour le Protocole de Nagoya :

Mme Helena Jeffery Brown (Antigua-et-Barbuda) pour Sainte- Lucie

Mme Tatsiana Lipinskaya (Bélarus) pour la Bosnie-Herzégovine et l'Ukraine

M. Moustafa M.A. Fouda (Égypte) pour les Seychelles

M. Gaute Voigt-Hanssen (Norvège) pour l'Australie

1. Il fut rappelé à l'Organe subsidiaire qu'il devait désigner de nouveaux membres du Bureau pour remplacer les membres sortants de la Finlande, du Maroc, de la République démocratique populaire lao et de l'Ukraine. En fonction du résultat de ces nominations, il pourrait également être nécessaire de nommer des membres suppléants du Bureau qui sont également Parties aux protocoles de la Convention. Étant donné que les présentes sessions de la réunion (partie I) de l'Organe subsidiaire n'aurait pas de séance de clôture, que les nouveaux membres du Bureau ne prendraient leurs fonctions qu'après la clôture de la réunion de l'Organe subsidiaire, il a été convenu que l'Organe subsidiaire élirait les nouveaux membres du Bureau à la reprise de la réunion.
2. Sur recommandation du Bureau, Mme Senka Barudanović (Bosnie-Herzégovine) a été élue rapporteur de la réunion.
3. À l'invitation du président, le rapporteur a fait une déclaration au nom de tous les participants à la réunion. Elle a félicité le président de l'Organe subsidiaire, les membres du Bureau et la Secrétaire exécutive et son équipe pour la grande qualité des préparatifs de la réunion. Elle a déclaré être convaincue que les délibérations seraient productives et a remercié le président de lui avoir donné l'occasion de s'exprimer au nom de tous les participants.

## C. Organisation des travaux

1. À la première séance plénière de la partie I de la réunion, le 3 mai 2021, l'Organe subsidiaire a approuvé l'organisation des travaux de la partie I de la réunion telle qu'elle figure dans l'ordre du jour provisoire annoté (CBD/SBSTTA/24/1/Add. 1) et la note relative au déroulement de la session de la partie I de la réunion (CBD/SBSTTA/24/1/Add. 2) Le président a déclaré qu'il présiderait toutes les séances plénières, sauf la séance sur le point 9, sur la biodiversité et la santé, qui serait présidée par MmeHelena Jeffery Brown (Antigua-et-Barbuda).
2. Le président a ensuite expliqué comment les groupes de contact fonctionneraient pendant la partie I de la réunion. Les groupes de contact se réuniraient pour des séances d'une durée maximale de trois heures et plusieurs séances pourraient être programmées chaque jour, à condition que différents groupes de contact ne se réunissent pas en parallèle. Les séances seraient ouvertes aux représentants de toutes les Parties, des autres gouvernements et des observateurs. La pratique habituelle s'appliquerait à la participation des observateurs : à la discrétion des coprésidents, ils pourraient prendre la parole après que les Parties se seraient exprimées et toute proposition de fond qu'ils feraient devrait être appuyée par au moins une Partie pour être reprise par le groupe de contact. Les participants étaient encouragés à utiliser la fonction ‘dialogue’ du système Internet de conférence Interactio pour indiquer un tel soutien, plutôt qu’à demander d’intervenir oralement. Les groupes de contact ne seraient accessibles que par le biais du système de conférence Interactio. Afin de préserver l'intégrité de ce système, il a été demandé aux Parties et aux autres organisations accréditées de se limiter à un ou deux intervenants. Les autres membres des délégations pourraient observer la discussion et les intervenants pourraient être remplacés à tout moment. Tous les autres participants pouvaient se joindre à la discussion en tant que spectateurs. Conformément à la pratique habituelle, les délibérations ne pourraient pas être enregistrées ou partagées sur les médias sociaux.

# POINT 3. Cadre mondial de la biodiversitÉ pour l'aprÈs-2020

1. L'Organe subsidiaire a examiné le point 3 de l'ordre du jour à la première séance plénière de la partie I de la réunion, le 3 mai 2021. Pour l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi de notes de la Secrétaire exécutive sur : a) la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et son résumé à l'intention des décideurs b) des informations scientifiques et techniques à l'appui de l'examen des objectifs et cibles actualisés, ainsi que des indicateurs et bases de référence connexes du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/3) ; c) les indicateurs et l'approche de suivi proposés pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/3/Add.1) ; d) des informations scientifiques et techniques à l'appui de l'examen des objectifs proposés dans le projet initial actualisé du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, mis à jour ultérieurement à la suite d'un processus d'examen technique par les pairs (CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1). Les documents officiels de pré-session étaient appuyés par plusieurs documents informatifs : a) la synthèse des données scientifiques pour éclairer l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/INF/9) ; b) les annotations pour les termes et concepts utilisés dans le langage des objectifs intérimaires mis à jour pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/INF/11) ; c) les liens entre le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (CBD/SBSTTA/24/INF/12) ; d) les indicateurs pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/INF/16) ; e) l'élaboration d'une stratégie mondiale pour la conservation des plantes pour l'après-2020 en tant que composante du cadre mondial de la biodiversité (CBD/SBSTTA/24/INF/20) ; f) des informations scientifiques et techniques détaillées pour soutenir l'examen des objectifs proposés dans le projet initial actualisé du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/INF/21) ; et g) le rapport du deuxième atelier de consultation des conventions relatives à la biodiversité sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Berne II) (CBD/SBSTTA/24/INF/27).
2. En présentant ce point, le président a rappelé que le sujet avait été abordé lors de la séance informelle du 17 et 18 février 2021, au cours de laquelle 48 représentants des Parties et groupes régionaux et 18 observateurs avaient fait des déclarations. Le Secrétariat a aussi reçu des déclarations écrites d’une autre Partie et 20 autres observateurs.[[1]](#footnote-2)
3. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du groupe Amérique latine et Caraïbes) et de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe africain).
4. Des déclarations supplémentaires ont été faites par les représentants de l'Argentine, de l'Arménie, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de la République démocratique du Congo, de l'Équateur, de l'Union européenne, de la Finlande, de la France, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, du Japon, de la Jordanie, de la Malaisie, des Maldives, du Maroc, du Mexique, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de la République de Corée, de l'Espagne, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
5. L'Organe subsidiaire a poursuivi l'examen de ce point lors de la deuxième séance plénière de la partie I de la réunion, le 4 mai 2021.
6. Des déclarations ont été faites par les représentants du Cambodge, du Cameroun, de la Chine, du Danemark, de l'Éthiopie, de l'Inde et du Sénégal.
7. Des déclarations ont également été faites par des représentants du Comité consultatif des gouvernements infranationaux pour la biodiversité (coordonné par Regions4 et le gouvernement du Québec) (également au nom du Comité européen des régions, du Group of Leading Subnational Governments toward Aichi Biodiversity Targets, de l'ICLEI - Local Governments for Sustainability, et au nom des partenaires du Processus d'Édimbourg), de l'Alliance CBD, du Caucus des femmes CBD, du Global Youth Biodiversity Network (GYBN), du Forum international autochtone sur la biodiversité (FIAB) et de la Wildlife Conservation Society (également au nom de la Born Free Foundation, du Center for Biological Diversity, de la David Shepherd Wildlife Foundation, de Defenders of Wildlife, de l'Environmental Investigation Agency, de la Fondation Franz Weber, du Fonds international pour le bien-être des animaux, du Natural Resources Defense Council, de Pro Wildlife et de la World Federation for Animals).
8. Outre les déclarations des observateurs présentées oralement, les déclarations des organisations observatrices suivantes n'ont pas pu être prononcées en raison du temps limité mais ont été affichées sur la page Web de la réunion : Alliance de Bioversity International et du Centre international d'agriculture tropicale, de recherche et de développement sur les océans côtiers dans l'océan Indien (CORDIO), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Future Earth, Centre allemand de recherche intégrative sur la biodiversité (iDiv) Halle-Jena-Leipzig, Coalition mondiale des forêts (GFC), Université Griffith, Group on Earth Observations Biodiversity Observation Network (GEO BON), International Coral Reef Initiative (ICRI), International Fertilizer Association (IFA), International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA), International Planning Committee for Food Sovereignty (IPC), Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), Island Conservation, Réseau méditerranéen des aires protégées (MedPAN), Association New Wind, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Public Research et Regulation Initiative (PRRI), secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, secrétariat de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Université des Nations Unies, Western Ghats Hotspot Conservation Forum, Wildlife Conservation Society (WCS), World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et Centre du patrimoine mondial.

**A. Cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique***

1. Suite à l'échange de vues, le président a déclaré qu'il élaborerait un texte révisé concernant les éléments du point de l'ordre du jour relatifs à la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle, au mois de février, et à la présente réunion.
2. À la cinquième séance plénière de la partie I de la réunion, le 25 mai 2021, l’Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation remis par le président. À la suite d’un échange, l’Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel que modifié oralement, comme projet de recommandation CBD/SBSTTA/24/L.2 à adopter formellement à une étape ultérieure.

**B. Aspects techniques et scientifiques des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du cadre de suivi proposé**

1. À la suite de l'échange de vues à la séance plénière du 4 mai 2021, le président a constitué un groupe de contact coprésidée par Mme Anne Teller (Union européenne) et M. Jorge Murillo (Colombie). Le groupe de contact a été chargé de procéder à l'examen scientifique et technique des objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur la base du document CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1, et des questions et recommandations relatifs au cadre de suivi sur la base des documents CBD/SBSTTA/24/3 et Add.1, pour lesquels un document informel sera élaboré.
2. À la cinquième séance plénière de la partie I de la réunion, le 25 mai 2021, le coprésident du groupe de contact a fait rapport à l’Organe subsidiaire sur les travaux du groupe.
3. Les coprésidents du groupe de contact ont indiqué qu’en ce qui concerne l’examen scientifique et technique des objectifs et cibles de l’avant-projet actualisé de cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et des éléments généraux d’organisation du cadre de surveillance, les coprésidents du groupe de contact avaient entrepris une étude en ligne des indicateurs phares. Les coprésidents avaient rédigé un texte (“texte des coprésidents sur le point 3”), en tenant compte des discussions du groupe de contact et des points de vue exprimés en séance plénière et durant la réunion informelle de l’Organe subsidiaire en février, ainsi que des résultats de l’étude; le texte des coprésidents était accompagné d’une annexe montrant les résultats de l’étude au moyen de graphiques pour chaque indicateur phare. Les commentaires complets fournis par les parties à l'enquête ont été compilés dans le document d'information CBD/SBSTTA/24/INF/29. Il avait été entendu que le président de l’Organe subsidiaire acheminerait le texte des coprésidents du groupe de contact sur le point 3 aux coprésidents du Groupe de travail sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, afin que celui-ci soit pris en ligne de compte dans la préparation du premier projet du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, avec le document CBD/SBSTTA/24/3/Add.2/Rev.1 et toutes les déclarations originales.
4. De même, les coprésidents du groupe de travail, avec le soutien du secrétariat, utiliseront les résultats de l'enquête, ainsi que les opinions plus générales exprimées, pour réviser le cadre de suivi.
5. En ce qui concerne les questions et les recommandations relatives au cadre de suivi pour le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, les résultats des discussions du groupe de contact ont été saisis dans le projet de recommandation soumis pour examen par les Parties.
6. Suite au rapport du coprésident du groupe de contact, des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Colombie, Danemark, France, Malaisie, Mexique, Maroc, Norvège, Ouganda, Royaume-Uni, Suède et Suisse.
7. Il a été noté que les coprésidents du Groupe de travail, avec l'appui du Secrétaire exécutif, continueraient à mettre à jour le cadre de suivi, si nécessaire, pour l'aligner sur les résultats de la troisième réunion du Groupe de travail, pour examen ultérieur à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.
8. L’Organe subsidiaire a repris son examen du projet de recommandation à la sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 26 mai 2021. À la suite d’un échange de points de vue, l’Organe subsidiaire a approuvé le projet révisé de recommandation, tel que modifié oralement, comme projet de recommandation CBD/SBSTTA/24/L.3, aux fins d’adoption à une date ultérieure.

# POINT 4. BIOLOGIE DE SYNTHÈSE

1. L’Organe subsidiaire a examiné le point 4 de l’ordre du jour à la troisième séance plénière, le 23 mai 2021. Pour l’examen de ce point, l’Organe subsidiaire était saisi d’une note de la Secrétaire exécutive sur la biologie de synthèse (CBD/SBSTTA/24/4/Rev.1), y compris une proposition de recommandation. Il était saisi également des documents ci-après, à titre de documents d’information : a) une liste de références bibliographiques sur la biologie de synthèse (CBD/SBSTTA/24/INF./6), b) une mise à jour du Cahier technique de la CDB sur la biologie de synthèse (CBD/SBSTTA/24/INF./19), c) le rapport du Groupe spécial d’experts techniques sur la biologie de synthèse (CBD/SYNBIO/AHTEG/2019/1/3), d) une synthèse des communications sur la biologie de synthèse (CBD/SYNBIO/AHTEG/2019/1/INF./1) et e) une synthèse des débats du forum en ligne sur la biologie de synthèse (CBD/SYNBIO/AHTEG/2019/1/INF./2).
2. En présentant ce point, le président a rappelé que ce thème avait été abordé lors de la réunion informelle, du 18 et 18 février 2021, au cours de laquelle les représentants de 31 Parties, deux groupes régionaux et 8 observateurs avaient fait des déclarations. Le Secrétariat avait reçu également des déclarations écrites d’une autre Partie et de deux autres observateurs.[[2]](#footnote-3)
3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Finlande, France, Indonésie, Italie, Malaisie, Maroc, Mexique, Ouganda, Pérou, République de Corée, Suisse et Union européenne.
4. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l’Alliance de la CDB et de l’IIFB (également au nom de l’Indigenous Women’s Biodiversity Network).
5. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, des déclarations écrites ont été transmises et mises à disposition sur la page web de la réunion par : Caucus des femmes de la CDB, German Foundation of Future Farming (également au nom de Save Our Seeds), GYBN, Institute on Ethics and Policy for Innovation at McMaster University et TWN.
6. Après l’échange de vues, le président a constitué un groupe de contact animé par Mme Ntakadzeni Tshidada (Afrique du Sud) et M. Werner Schenkel (Allemagne). Le mandat du groupe de contact était d’examiner le processus d’analyse prospective décrit dans l’annexe au projet de recommandation figurant dans le document (CBD/SBSTTA/24/4/Rev.1). En expliquant le mandat du groupe de contact, le président a précisé que, bien que des points de vue divergents aient été exprimés sur la question de savoir si la biologie de synthèse devrait être considérée ou non comme une question nouvelle et émergente, les Parties avaient convenu, dans la décision 14/19, qu’une analyse prospective des nouveaux développements technologiques en biologie de synthèse était nécessaire et que, par conséquent, les travaux du groupe de contact devraient porter que la question de l’analyse prospective seulement.
7. À la sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 26 mai 2021, le président a indiqué qu’après avoir tenu compte des différents points de vue exprimés, il avait décidé de convoquer un groupe des Amis du président, composé de l’Argentine, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Colombie, Ethiopie, Finlande, Japon, Mexique, Norvège et Union européenne, pour l’aider à préparer une proposition de texte sur la relation entre la biologie de synthèse et les critères pour les questions nouvelles et émergentes. Il a demandé à un des membres du Bureau de l’Organe subsidiaire, Mme Helena Jeffery Brown (Antigua-et-Barbuda) d’animer ce groupe.
8. L'Organe subsidiaire a repris l'examen de ce point de l'ordre du jour à la huitième session plénière de la première partie de la réunion, le 8 juin 2021.
9. Le facilitateur du groupe des amis de la présidence, qui était finalement composé de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Australie, de l'Autriche, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de l'Union européenne, de la Finlande, du Japon et de la Norvège, a rendu compte des travaux de ce groupe, et l'un des coprésidents du groupe de contact a rendu compte des travaux du groupe de contact. L'Organe subsidiaire a ensuite examiné un projet de recommandation élaboré par le Président, qui rend compte des résultats des discussions des deux groupes.
10. Au cours de la session, plusieurs représentants ont signalé des problèmes de connectivité qui, selon eux, les empêchaient de participer de manière adéquate à la discussion, et il a été noté que certaines Parties n'avaient jamais pu participer ou exprimer leurs points de vue, ce qui était inacceptable lors d'une telle réunion multilatérale.
11. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Brésil, Canada, Finlande, Mexique, Suisse et Togo.
12. L'Organe subsidiaire a repris l'examen de ce point de l'ordre du jour à la neuvième séance plénière de la première partie de la réunion, le 9 juin 2021. À l'issue d'un échange de vues, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel que modifié oralement, en tant que projet de recommandation CBD/SBSTTA/24/L.5, pour adoption formelle à un stade ultérieur.

POINT 5. ÉVALUATION des risques ET GESTION DES RISQUES prÉsentÉs par les ORGANISMES VIVANTS MODIFIÉS

1. L’Organe subsidiaire a examiné le point 5 de l’ordre du jour à la quatrième séance plénière de la partie I de la réunion, le 24 mai 2021. Pour l’examen de ce point, l’Organe subsidiaire était saisi d’une note de la Secrétaire exécutive sur l’évaluation des risques et la gestion des risques (CBD/SBSTTA/24/5), y compris une proposition de recommandation. Il était saisi également des documents ci-après, à titre de documents d’information : a) une liste de références bibliographique sur le forçage génétique et les poissons vivants génétiquement modifiés (CBD/SBSTTA/24/INF/7); b) une synthèse des informations pertinentes provenant des quatrièmes rapports nationaux sur l’application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (CBD/SBSTTA/24/INF/13); c) une étude sur l’évaluation des risques : application de l’annexe I de la décision CP-9/13 aux poissons vivants génétiquement modifiés (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/3); d) une étude sur l’évaluation des risques : application de l’annexe I de la décision CP-9/13 aux organismes vivants modifiés ayant fait l’objet d’un forçage génétique (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/4); e) le rapport du Groupe spécial d’experts techniques sur l’évaluation des risques (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/5); f) une synthèse des communications sur l’expérience acquise, les difficultés rencontrées et les besoins concernant l’évaluation des risques présentés par les organismes vivants modifiés ayant fait l’objet d’un forçage génétique et par les poissons vivants génétiquement modifiés (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/INF/1); et g) une synthèse des interventions faites lors du Forum en ligne à composition non limitée (CBD/CP/RA/AHTEG/2020/1/INF/2).
2. En présentant ce point, le président a rappelé que ce thème avait été abordé lors de la séance informelle du 19 et 24 février 2021, au cours de laquelle des interventions avaient été faites par 21 Parties, deux non-Parties, deux groupes régionaux et cinq observateurs; des déclarations écrites ont également été reçues de trois autres Parties et deux autres observateurs.[[3]](#footnote-4)
3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belarus, Brésil, Cuba, Finlande, France, Indonésie, Malaisie, Maroc, Mexique, Pérou, République de Corée, Suisse et Union européenne.
4. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, une déclaration écrite du Portugal a été mise à disposition sur la page web de la réunion.
5. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l’Alliance de la CDB, le Caucus des femmes de la CDB, l’IIFB, Target Malaria et le National Institute of Health.
6. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, une déclaration écrite de l’IPC a été mise à disposition sur la page web de la réunion.
7. Après l’échange de vues, le président a constitué un groupe de contact coprésidé par Mme Ntakadzeni Tshidada (Afrique du Sud) et M. Werner Schenkel (Allemagne), chargé d’examiner plus avant les questions relatives au processus d’élaboration de documents d'orientation volontaires supplémentaires sur l'évaluation des risques liés aux produits vivants modifiés, et pour lesquels un document non officiel serait rédigé.
8. Lors de la neuvième session plénière de la première partie de la réunion, le 9 juin 2021, l'un des coprésidents du groupe de contact a rendu compte à l'Organe subsidiaire des travaux du groupe. Le groupe avait examiné la plupart des paragraphes, ainsi que l'annexe, d'un document officieux sur l'évaluation des risques, mais n'a toujours pas résolu les questions liées au paragraphe 1 (c) du mandat concernant le champ d'application des documents d'orientation volontaires supplémentaires sur les organismes ayant fait l'objet d'un forçage génétique, ni la question de savoir qui devrait élaborer un premier projet de documents d'orientation volontaires supplémentaires. Le groupe était parvenu à un consensus sur le fait d'élaborer des documents d'orientation volontaires supplémentaires sur les organismes ayant fait l'objet d'un forçage génétique et de ne pas élaborer, au stade actuel, de documents d'orientation volontaires supplémentaires sur les poissons vivants modifiés.
9. Après un échange de vues, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel qu'amendé oralement, en tant que projet de recommandation CBD/SBSTTA/24/L.6, pour adoption formelle à un stade ultérieur

# POINT 6. BIODIVERSITÉ MARINE ET CÔTIÈRE

1. L'Organe subsidiaire a examiné le point 6 de l'ordre du jour à la deuxième séance plénière de la première partie de la réunion, le 4 mai 2021. En examinant ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur la biodiversité marine et côtière (CBD/SBSTTA/24/6). Il était également saisi, en tant que documents d'information, des documents suivants : a) le rapport de l'atelier d'experts chargé de déterminer les options permettant de modifier la description des zones marines d'importance écologique ou biologique et de décrire de nouvelles zones (CBD/EBSA/WS/2020/1/2) ; b) le rapport de l'atelier thématique sur la biodiversité marine et côtière pour le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/POST2020/WS/2019/10/2) ; c) une compilation de communications sur les expériences de mise en œuvre de la planification de l'espace marin (CBD/SBSTTA/24/INF/1) ; d) une synthèse des expériences visant à atteindre l'Objectif 10 d'Aichi en matière de biodiversité pour les récifs coralliens et les écosystèmes étroitement associés (CBD/SBSTTA/24/INF/2) ; e) une synthèse des soumissions sur les expériences relatives à la mise en œuvre du plan de travail spécifique volontaire sur la biodiversité dans les zones d'eau froide relevant de la juridiction de la Convention sur la diversité biologique (CBD/SBSTTA/24/INF/3) ; f) un document technique mettant à jour la Série technique de la CBD n° 83 (CBD/SBSTTA/24/INF/4) ; g) le projet de série technique de la CBD sur le bruit sous-marin anthropique (CBD/SBSTTA/24/INF/5) ; h) le rapport de la réunion d'experts sur les autres mesures efficaces de conservation par zone dans le secteur de la pêche de capture marine (CBD/SBSTTA/24/INF/10) ; i) les cadres de suivi et les informations disponibles à l'appui du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 en ce qui concerne la biodiversité marine et côtière (CBD/SBSTTA/24/INF/23) ; j) le rapport sur la biodiversité des mers régionales au titre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/SBSTTA/24/INF/24) ; et k) la Série technique de la CBD no 87 : Évaluation des progrès accomplis en vue de la réalisation de l'Objectif d'Aichi 6 relatif à la biodiversité, concernant la pêche marine durable.
2. En présentant ce point, le président a rappelé que ce thème avait été abordé lors de la session informelle du 24 et 25 février 2021, au cours de laquelle des interventions avaient été faites par 32 Parties et groupes régionaux et par 14 observateurs; des communications écrites avaient également été reçues de quatre autres Parties et cinq autres observateurs.[[4]](#footnote-5)
3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Cameroun, Chine, Colombie, Danemark, Espagne, France, Indonésie, Malaisie, Maldives, Maroc, Pérou, Portugal, République de Corée, République islamique d'Iran, Royaume-Uni, Sénégal et Suède.
4. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, les déclarations écrites d'Israël, du Japon, du Mexique et de Samoa ont été mises à disposition sur la page web de la réunion.
5. Les déclarations des organisations observatrices suivantes n'ont pu être prononcées en raison du temps limité mais ont été affichées sur la page web de la réunion : BirdLife International, Caucus des femmes de la CBD, Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, FAO, GEO BON, IIFB, National Geographic Society, PNUE, Université des Nations Unies (UNU), University of Cambridge Conservation Leadership Alumni, et Wildlife Conservation Society.
6. À la suite de l'échange de vues, le président a constitué un groupe de contact coprésidé par Mme Marie-May Muzungaile (Seychelles) et M. Matthias Steitz (Allemagne), chargé de se concentrer sur les annexes VI, VIII, XI et XIII du projet de recommandations figurant dans le document CBD/SBSTTA/24/6.
7. Au cours de la neuvième session plénière de la première partie de la réunion, les parties ont souligné l'importance des questions marines et la nécessité de veiller à ce qu'elles soient pleinement prises en compte dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
8. À la neuvième session de la première partie de la réunion, le 9 juin 2021, les coprésidents du groupe de contact ont rendu compte des délibérations du groupe. Ils ont indiqué que ces discussions étaient présentées dans le document CBD/SBSTTA/24/CRP.4, ainsi que d'autres annexes et recommandations que le groupe de contact n'avait pas abordées. Les textes sur lesquels le groupe de contact a été invité à se concentrer figurent aux annexes VI et X du document.
9. À la suite du rapport du coprésident, le président a déclaré que, faute de temps, l'examen des projets de recommandations figurant dans les documents CBD/SBSTTA/24/CRP.2 et CBD/SBSTTA/24/CRP.4, qui tiennent compte des déclarations faites et des communications reçues au cours de la session informelle et de la présente réunion, ainsi que des résultats des discussions du groupe de contact, serait reporté à la deuxième partie de la vingt-quatrième réunion, qui se tiendra en personne à une date ultérieure.

# POINT 7. BIODIVERSITÉ ET AGRICULTURE

1. L’Organe subsidiaire a examiné le point 7 de l’ordre du jour à la quatrième séance plénière de la première partie de la réunion, le 24 mai 2021. Pour l’examen de ce point, l’Organe subsidiaire était saisi d’une note de la Secrétaire exécutive sur l’examen de l’Initiative internationale pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité des sols et du plan d’action actualisé (CBD/SBSTTA/24/7/Rev.1), y compris une proposition de recommandation. Il était saisi également, à titre de document d’information, d’un rapport sur l’état des connaissances concernant la biodiversité des sols (CBD/SBSTTA/24/INF/8).
2. En présentant ce point, le président a rappelé que ce thème avait été abordé lors de la séance informelle du 25 et 26 février 2021, au cours de laquelle des interventions avaient été faites par 33 Parties, deux groupes régionaux et 10 observateurs; des communications écrites avaient également été reçues de deux autres Parties et sept autres observateurs.[[5]](#footnote-6)
3. Une intervention régionale a été faite par le représentant du Ghana (au nom du Groupe des États d’Afrique).
4. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Chine, Colombie, Equateur, Espagne, France, Indonésie, Kenya, Maroc, Ouganda, Pérou, Samoa (également au nom de Palaos) et Suisse.
5. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, des déclarations écrites de l’Australie, du Mexique et du Portugal ont été mises à disposition sur la page web de la réunion.
6. Des déclarations ont été faites également par les représentants de l’Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, de la FAO, de l’IPC, de Nature Conservancy (également au nom du World Wildlife Fund) et de l’University of Cambridge Conservation Leadership Alumni Network.
7. Après l’échange de vues, le président a fait savoir qu’il préparerait un texte révisé sur les éléments du point de l’ordre du jour relatifs à la biodiversité et l’agriculture, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle de février et de la réunion actuelle.
8. L’Organe subsidiaire a examiné le projet de recommandation préparé par le président à la septième séance plénière de la première partie de la réunion, le 7 juin 2021.
9. Les représentants des pays suivants ont présenté une déclaration : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa-Rica, Indonésie, Japon, Pérou, Suisse et Royaume-Uni.
10. L'Organe subsidiaire a repris l'examen du projet de recommandation à la huitième session plénière de la première partie de la réunion, le 8 juin 2021.
11. À l'issue d'un échange de vues, l'Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel que modifié oralement, en tant que projet de recommandation CBD/SBSTTA/24/L.7, pour adoption formelle à un stade ultérieur. Il a été noté que, faute de temps, l'annexe présentant le projet de plan d'action 2020-2030 sur l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité des sols n'avait pas pu être examinée et avait donc été mise entre crochets.

POINT 8. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PLATE-FORME INTERGOUVERNEMENTALE SCIENtifique et POLITIQUE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

1. L'Organe subsidiaire a examiné le point 8 de l'ordre du jour à la deuxième séance plénière de la partie I de la réunion, le 4 mai 2021. Pour l’examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive relative au programme de travail de l'IPBES (CBD/SBSTTA/24/8), comprenant une proposition de recommandation. Il était également saisi d'un document d'information sur le sujet (CBD/SBSTTA/24/INF/17), pour examen.
2. Des déclarations régionales ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud (au nom du Groupe des pays d’Afrique) et de la Serbie (au nom du Groupe des pays d'Europe centrale et orientale).
3. Des déclarations supplémentaires ont été faites par les représentants de l'Argentine, du Brésil, du Japon, du Mexique et de la Suisse.
4. L’Organe subsidiaire a poursuivi son examen de ce point à la troisième séance plénière de la partie I de la réunion, le 23 mai 2021.
5. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Canada, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Equateur, Espagne, Ethiopie, Finlande, France, Indonésie, Italie, Maroc, Norvège, Pérou, Portugal, Royaume-Uni et Union européenne.
6. Une déclaration a également été faite par le représentant du secrétariat de l’IPBES.
7. D’autres déclarations ont été faites par les représentants de Caucus des femmes de la CDB, GYBN et IIFB.
8. En plus des déclarations présentées oralement par des observateurs, les déclarations des organisations observatrices ci-après n’ont pas pu être présentées en raison d’un manque de temps, mais ont été mises à disposition sur la page web de la réunion: la Division des affaires océaniques et du droit de la mer, Griffith University, le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (également au nom du Secrétariat de l’UNESCO), et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays qui subissent des graves sécheresses et/ou une désertification, en particulier en Afrique.
9. Après l’échange de vues, le président a fait savoir qu’il préparerait un projet révisé de recommandation, pour examen par l’Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit.
10. À la septième séance de la réunion, le 7 juin 2021, l’Organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation révisé proposé par le président. Après l’échange de points de vue, l’Organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation révisé, comme amendé oralement, en tant que projet de recommandation CBD/SBSTTA/24/L.4, aux fins d’adoption à une date ultérieure.

# POINT 9. BIODIVERSITÉ ET SANTÉ

1. L'Organe subsidiaire a examiné le point 9 de l'ordre du jour à la huitième session plénière de la première partie de la réunion, le 8 juin 2021. Lors de l'examen de ce point, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive relative à la biodiversité et à la santé (CBD/SBSTTA/24/9), comprenant une proposition de recommandation. Il était également saisi, en tant que documents d'information, d'orientations et d'outils sur les liens entre la biodiversité et la santé et les approches "Une seule santé" (CBD/SBSTTA/24/INF/25) et d'une compilation de messages et d'approches clés sur les liens entre la biodiversité et la santé (CBD/SBSTTA/24/INF/26).
2. La Présidente de la session, Mme Helena Jeffery Brown (Antigua-et-Barbuda), a rappelé que ce point ne figurait pas à l'ordre du jour de la session informelle et a déclaré que, faute de temps, un projet de recommandation sur le sujet ne serait examiné que pendant la deuxième partie de la vingt-quatrième réunion de l'Organe subsidiaire, qui se tiendra en personne à une date ultérieure.
3. Une déclaration régionale a été faite par le représentant de l'Ukraine (au nom des pays d'Europe centrale et orientale).
4. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Bangladesh, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Espagne, Finlande, France, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.[[6]](#footnote-7)
5. Des déclarations ont été faites par les représentants de la FAO, du PNUE et de l'Organisation mondiale de la santé.
6. Des déclarations ont également été faites par des représentants du Comité consultatif des gouvernements infranationaux pour la biodiversité (coordonné par Regions4 et le gouvernement du Québec) (également au nom du Comité européen des régions, du Group of Leading Subnational Governments toward Aichi Biodiversity Targets, ICLEI - Local Governments for Sustainability, et au nom des partenaires du processus d'Édimbourg), le Caucus des femmes de la CDB, le Global Youth Biodiversity Network (GYBN), le Forum international des autochtones sur la biodiversité (également au nom du Indigenous Women's Biodiversity Network).
7. Outre les déclarations des observateurs présentées oralement, les déclarations des organisations observatrices suivantes n'ont pu être prononcées en raison du temps limité mais ont été mises à disposition sur la page Web de la réunion : Future Earth, UICN, The Nature Conservancy, TRAFFIC, Target Malaria et WCS.
8. À la neuvième session de la partie I de la réunion, le 9 juin 2021, le Président a déclaré qu'à la suite de consultations avec le Bureau, il avait décidé de créer un groupe de contact pour examiner plus avant la question lors de la prochaine réunion de l'organe subsidiaire en personne. Le mandat spécifique du groupe de contact sera d'examiner l'annexe du document, un plan d'action mondial pour la biodiversité et la santé, et, si le temps le permet, d'examiner également les recommandations. Le groupe de contact sera coprésidé par Mme Jeffery Brown et Mme Marina von Weissenberg (Finlande). Sur la base des interventions et des soumissions reçues, le secrétariat publiera un document non officiel qui servira de base aux discussions du groupe de contact.

# POINT 10. ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

1. L’Organe subsidiaire a examiné le point 10 de l’ordre du jour à la sixième séance plénière de la partie I de la réunion, le 26 mai 2021. Pour l’examen de ce point, l’Organe subsidiaire était saisi d’une note de la Secrétaire exécutive sur les espèces exotiques envahissantes (CBD/SBSTTA/24/10, et Corr.1), y compris une proposition de recommandation. Il était saisi également des documents ci-après, à titre de documents d’information : a) une note de la Secrétaire exécutive sur les espèces exotiques envahissantes: directives techniques du Cadre de normes sur le commerce en ligne transfrontière de l’Organisation mondiale des douanes (CBD/SBSTTA/24/INF/15); b) une note de la Secrétaire exécutive sur un projet d’avis ou d’éléments pour l’élaboration d’orientations techniques sur des mesures de gestion des espèces exotiques envahissantes à appliquer par des secteurs vastes pour contribuer à la réalisation de l’Objectif 9 d’Aichi pour la biodiversité et au-delà (CBD/IAS/AHTEG/2019/1/2); et c) le rapport du Groupe spécial d’experts techniques sur les espèces exotiques envahissantes (BD/IAS/AHTEG/2019/13).
2. En présentant ce point, le président a rappelé que ce thème avait été abordé lors de la réunion informelle du 26 février 2021, au cours de laquelle des interventions avaient été faites par 26 Parties et deux groupes régionaux; des communications écrites avaient été reçues de deux autres Parties et sept observateurs.[[7]](#footnote-8)
3. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Espagne, Finlande, France, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Malaisie, Maroc, Ouganda, Pérou, Portugal, Samoa et Suède.
4. En plus des déclarations présentées oralement par des Parties, des déclarations écrites du Canada, du Mexique et du Panama ont été mises à disposition sur la page web de la réunion.
5. Des déclarations ont été faites également par les représentants du Caucus des femmes de la CDB, de la FAO, de l’IIFB, d’Island Conservation et de l’UICN.
6. Après l’échange de vues, le président a fait savoir qu’il mènerait des consultations pour décider de la nécessité ou non de créer un groupe de contact ou de prendre d’autres arrangements pour faciliter les progrès sur le point. En attendant ces consultations, il préparerait un texte révisé sur les éléments du point de l’ordre du jour concernant les espèces exotiques envahissantes, en tenant compte des points de vue exprimés oralement par les Parties ou appuyés par celles-ci, et des observations transmises par écrit au cours de la séance informelle de février et de la présente réunion.
7. La présidence a ensuite créé un groupe d'amis de la présidence coordonné par Mme Senka Barudanovic (Bosnie-Herzégovine).
8. À la neuvième séance plénière de la première partie de la réunion, le 9 juin 2021, la coordonatrice du groupe des amis du président a rendu compte des délibérations du groupe. Elle a expliqué qu'à la demande du président, le secrétariat avait envoyé des invitations aux délégués de 16 Parties, dont 14 avaient participé à une réunion du groupe. Le groupe a été chargé de trouver un moyen d'avancer sur les annexes du projet de recommandation préparé par le président. Le projet de recommandation a été mis à jour pour refléter les résultats des discussions du groupe.
9. À la suite du rapport de la coordonnatrice, le président a déclaré que, faute de temps, l'examen du projet de recommandation figurant dans le document CBD/SBSTTA/24/CRP.7, qui reflète les déclarations faites et les observations reçues au cours de la session informelle de février et de la présente réunion, y compris les résultats des discussions du groupe des amis du président, serait reporté à une date ultérieure.

# SUSPENSION DE LA RÉUNION

1. Comme indiqué dans la note du président (CBD/SBSTTA/24/1/Add.2) et décrit au paragraphe 14, ci-dessus, l’Organe subsidiaire est convenu, à sa neuvième séance plénière de la première partie de la réunion, le 9 juin 2021, de suspendre sa vingt-quatrième réunion et de la reprendre à une date ultérieure. Au cours de la session, un certain nombre de représentants ont signalé des problèmes de connectivité qui, selon eux, les empêchaient de participer de manière adéquate à la discussion.
2. Après sa présentation par le rapporteur, l’Organe subsidiaire a approuvé le rapport sur la première partie de la réunion (CDB/SBSTTA/24/Part1/L1), étant entendu qu'il sera complété pour refléter les travaux de la session et que le rapport complet sera examiné et adopté à la reprise de la session.
3. Le président a indiqué qu'il attirerait l'attention des coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 sur le déroulement de la réunion, les documents élaborés et les déclarations faites, afin qu'ils puissent en tenir compte, le cas échéant, pour élaborer le premier projet de cadre avant la troisième réunion du Groupe de travail.
4. La réunion a été suspendue à 14 h 15 (UTC) (10 h 15, heure de Montréal) le 9 juin 2021.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-2)
2. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-3)
3. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-4)
4. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-5)
5. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-6)
6. Une déclaration écrite de l’Australie a été ajoutée sur la page Web de la réunion par la suite, en sus des déclarations verbales des Parties, . [↑](#footnote-ref-7)
7. Le rapport de la séance informelle est publié sur le site https://www.cbd.int/conferences/sbstta24-sbi3/sbstta-24-prep-03/documents. [↑](#footnote-ref-8)